

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Novembre 2018

CONVOCATION DU 30 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON Adjoints ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr DOUASBIN, Mme ROGER.

Absent excusé : Mr EVE

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON, Mr MARQUES de FIGUEIREDO,

Secrétaire : Mme THOMAS-BALART

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 1 er octobre 2018.

Finances

Décision modificative budget de la commune (DM n°3)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles		9 000.00 €		
D 60631 : Fournitures d'entretien		2 100.00 €		
D 60632 : F. de petit équipement	5 000.00 €			
D 615221 : Bâtiments publics	17 860.00 €			
D 6156 : Maintenance		5 000.00 €		
D 6161 : Assurance multirisque	1 000.00 €			
D 6251 : Voyages et déplacements		750.00 €		
D 6281 : Concours divers (cotisations)		1 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 860.00 €	17 850.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	10 000.00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		28 000.00 €		
D 64168 : Autres		2 900.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite	10 000.00 €			
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		400.00 €		
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		2 900.00 €		
D 6458 : Cotisations autres organismes	400.00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	20 400.00 €	34 200.00 €		
D 6558 : Autres dépenses obligatoires	1 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 000.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		400.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		400.00 €		
R 70688 : Autres prestations de services				70.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				70.00 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				1 400.00 €
R 74718 : Autres				3 500.00 €
R 74835 : Comp. exonération taxe d'hab.				1 300.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				6 200.00 €
R 7718 : Autres produits except. gestion				340.00 €
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieur)				580.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				920.00 €
Total	45 260.00 €	52 450.00 €		7 190.00 €

INVESTISSEMENT			
D 1641 : Emprunts en euros		2 600.00 €	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		2 600.00 €	

0 x 297 mm

TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				660.00 €
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux				17 797.00 €
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux			16 632.00 €	
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux				775.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			16 632.00 €	18 572.00 €
Total		2 600.00 €	16 632.00 €	19 232.00 €
Total Général		9 790.00 €		9 790.00 €

Décision modificative budget de la commune (DM n°4)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2182 : Matériel de transport	3 000.00 €			
D 2184 : Mobilier		3 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Décision modificative budget eau assainissement (DM n°4)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..		1 000.00 €
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit..		1 000.00 €
D 61521 : Bâtiments publics	1 616.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 616.00 €	2 000.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		3 200.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 200.00 €
D 2315-22 : Canalisations rue Libération		104 478.00 €
D 2315-27 : canalisation aep rue liberation		26 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		130 478.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		500.00 €
R 10222 : FCTVA		478.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		478.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		133 200.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		133 200.00 €
R 7068 : Autres prestations de services		190.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		190.00 €
R 773 : Mandats annulés (sur ex. ant)..		673.00 €
R 778 : Autres produits exceptionnels		21.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		694.00 €

Travaux -urbanisme

Avancement du dossier City stade :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la première estimation faite par le bureau d'étude pour les travaux du City stade au Square des Vikings s'élève à 95 000 € TTC, que l'estimation préalable était de 56 000 € TTC en installant le City stade sur le site de Lanos Dior. Le montant de la subvention s'élève à 12 000 € dans le cadre du Contrat de territoire de 3 -ème génération, qui s'achève en 2019.

Le Conseil municipal informé décide de reporter le projet.

Bilan de la Réunion sur le Contrat Pôles de services.

Monsieur le Maire fait le bilan avec l'assemblée délibérante sur la réunion du 18 octobre 2018, qui s'est tenue en Mairie en présence des représentants du Conseil départemental.

Le Contrat pôles de service est mis en place par le Conseil départemental de la Manche, dans le cadre de sa politique territoriale 2016-2021, et souhaite accompagner et conforter le rôle de centralité et d'attractivité des communes éligibles dont La Haye Pesnel fait partie.

L'accueil est plutôt favorable et Monsieur le Maire rappelle que les études sont prises en charge à hauteur de 50 % par le Conseil départemental après demande d'autorisation.

La Commune peut être subventionnée à hauteur de 300 000 € TTC maximum, pour des travaux.

Classement de la voirie du Lotissement communal du Levant dans le domaine public, 250 ml. DEL 18-1101

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire rappelle que les voies nouvelles du Lotissement communal du Levant doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Monsieur le Maire propose de transférer les voies nouvelles du lotissement communal du Levant du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Acceptent le classement de la voie nouvelle du lotissement communal du Levant dans le domaine public à l'issue des travaux, d'une longueur de 250 ml.
- Précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

Signature d'une convention tripartite pour la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) programme PRO-INNO-008 DEL 18-1102

Par décret du 26 février 2017, les territoires labellisés Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) à partir du 13 février 2017 ont accès à une valorisation bonifiée et simplifiée des Certificats d'Economies d'Energie grâce au programme « Economies d'énergie dans les TEPCV.

Granville Terre et Mer un territoire éligible aux CEE programme PRO-INNO 008

Le territoire de Granville terre et Mer est signataire d'une convention TEPCV depuis le 27 février 2017.

Les collectivités locales et EPCI du territoire peuvent donc bénéficier de ces aides financières pour réaliser des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine ou bien à destination de bénéficiaires personnes physiques pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur logement.

Ces travaux donnent lieu à la délivrance de CEE dans la limite d'un volume calculé selon la population du territoire- Pour Granville Terre et Mer :

- Le volume maximal mobilisable est de 300 GWh cumac
- Un seuil de 20 GWt cumac à valoriser
- Une dépense maximale éligible sur les travaux des collectivités de 975 000 €
- Une valorisation envisagée à 4.40 € par MWh cumac soit un financement à hauteur de 135% moins une déduction de 10% reversée au PETR

Le choix du territoire est de s'orienter uniquement vers les travaux sur le patrimoine des collectivités locales et de l'EPCI

Les dépenses éligibles doivent être réalisées avant le 31 décembre 2018, date d'émission de la facture faisant foi, pour des objets suivants :

- Rénovation de l'éclairage public
- Isolation ou changement de chauffage pour les bâtiments publics
- Isolation ou changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels
- Raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur

Les porteurs d'action disposent d'un délai d'un an à réception de la facture des travaux pour transférer leur demande de valorisation ce qui induit une rétroactivité équivalente à 10 mois et demi dans la prise en charge des travaux (délais de montage, transmission et traitement des dossiers)

La procédure de dépôt de dossier et l'appui du PETR et d'un bureau d'études

Le territoire doit déposer auprès du Pôle National des CEE des dossiers de demande de CEE pour les actions identifiées.

Granville Terre et Mer a sollicité l'appui du PETR, pour l'accompagner au nom de son expertise dans la transition énergétique dans l'identification des travaux éligibles et le montage des dossiers.

En outre, cela permet au PETR, dans le cadre de ses missions d'expérimenter l'accompagnement des collectivités d'une partie de son territoire dans la valorisation des CEE dans le cadre du programme PRO-INNO qui permet une procédure simplifiée. A terme cet accompagnement pourrait être étendu au-delà du 31 décembre 2018, hors programme PRO-INNO à l'ensemble des collectivités locales et EPCI du PETR.

Le PETR a lancé une consultation auprès d'opérateurs-experts de ces opérations qui examinent

l'éligibilité des travaux et constituent et présentent les dossiers auprès de l'instance nationale, le PNCEE dont il se pose en interlocuteur unique pour le territoire.

A l'issue, le cabinet GEO-PLC a été retenu.

Une convention tripartite a été signée pour formaliser ce mode opératoire entre :

- Granville Terre et Mer : territoire labellisé TEPCV, qui se charge de mobiliser les communes pour favoriser le recensement des travaux et recenser ses propres opérations éligibles ;
- Le PETR qui suit le bureau d'études, apporte une assistance sur le volet technique auprès de l'EPCI et des communes (éléments à récupérer, documents supports, conseil aux porteurs des actions) ;
- GEO-PLC qui examine l'éligibilité des actions, accompagne dans le montage des dossiers de demande de CEE, les dépose et fixe un prix de rachat garanti des CEE qu'il restitue au porteur de l'action sur la base d'une facture produite par ce dernier à son intention. En contrepartie, le territoire s'engage à lui céder une exclusivité sur les CEE enregistrés.

Les porteurs d'opération, autorisent GEO-PLC à déposer les dossiers de demande de CEE pour eux, récolter les valorisations et leur reverser. Pour cela, les collectivités locales et l'EPCI devront signer une convention de regroupement proposée par le prestataire.

Le Conseil municipal a pu prendre connaissance de ce projet.

Il sera proposé au Conseil municipal

- **De s'engager dans la valorisation des CEE dans le cadre du programme PRO-INNO**
- **De s'engager à vendre l'ensemble des CEE enregistrés à GEO France FINANCE**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de regroupement avec les autres collectivités du territoire dépositaires et le bureau d'études l'autorisant à déposer des dossiers de demande de CEE correspondant aux actions menées**
- **D'autoriser le maire à signer tout document afférant et permettant le dépôt de dossier de demande de CEE (attestations sur l'honneur...)**

AVIS DU CONSEIL, FAVORABLE A L'UNANIMITE

Eau-Assainissement

Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eau potable Avenue de la Libération-Budget eau assainissement DEL 18-1103

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant pour les marchés du marché de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eau potable Avenue de la Libération.

Réseau d'assainissement d'eaux usées :

1/Réalisation d'une antenne EU, rue de la libération 19 ml et rue du Prieuré 10 m : soit +10 570.66 € HT.

2/Réalisations de boîtes de branchements supplémentaires ,85 rue de la libération. + 5918.84 € HT.

3/Sur profondeur supplémentaire des réseaux d'assainissement EU : les études d'exécutions ont démontré qu'un certain nombre de regard étaient non accessibles et sous bitumes. Les profondeurs trouvées sont différentes de celles présente sur le plan de relevé disponible par la Collectivité. Des profondeurs de +0.80 m à 1.10 m ont été trouvées.

Les sur profondeurs génèrent des travaux supplémentaires de terrassement et remblais ,1404 m3, et de réfection de voirie 214 m².

+ 46 683.05 € HT

Le montant total des prestations supplémentaire pour le réseau d'eaux usées se monte à **63 172.55 € HT.**

Réseau d'assainissement eau potable :

1/ Mise en place d'une conduite AEP diam 110 à la place de diam 63, dans le cadre de la mise en sécurité incendie de la rue de la Libération, et bouclage réseau AEP DIAM 110

Prix nouveau : le mètre linéaire 5 €/HT

Pour un linéaire de 527 ml

+2635 € HT

2/Réalisation d'une antenne AEP rue du Prieuré sur 30 m :

+ 7069 € HT

3/Raccordement de la nouvelle conduite PEHD PN 16 diam 110 sur l'existant prolongé de 87 ml + 9021,80 € HT

4/Branchements AEP supplémentaires 4 robinets vannes et 3 raccordements sur conduite existante

+ 2 860 € HT.

Le montant total des prestations supplémentaires se monte à **21 586.50 € HT.**

L'avenant n°1 se monte à 84 759.05 € HT soit 101 710.86 € TTC

Prise en charge financière de l'entretien des compteurs d'herbage DEL 18-11-04

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que les services techniques de l'eau prennent en charge l'entretien des compteurs d'eau potable sur les herbages, afin de permettre le bon fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer aux propriétaires des herbages, les heures passer par les agents communaux à l'entretien.

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

Convention de mise à disposition des services du SDEAU 50- 2019-2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Syndicat Mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche, pour les missions suivantes :

- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la préparation du descriptif détaillé des réseaux d'eau et la réalisation de la numérisation des plans du réseau d'eau potable
- Appui à la rédaction du rapport annuel

Enfance et jeunesse

Bilan du Conseil d'école

Monsieur le Maire et Mme Thomas -Balart font le bilan du Conseil d'école qui s'est tenu le 5 novembre 2018.

❖ Bilan de la rentrée 2018-2019

En septembre 2018, il y avait 230 élèves inscrits à l'école ; cela équivaut à peu près à l'effectif de la rentrée 2017 qui était de 235 élèves, la dixième classe a été conservée.

❖ Prévisions pour la rentrée 2019-2020

Pour répondre à la demande de la direction académique, Mme la Directrice a envoyé des prévisions pour la rentrée prochaine qui s'élèvent à 210 (en comptant 10 TPS).

Les années 2016 et 2017 sont quasi équivalentes du point de vue du nombre de naissances domiciliées dans les communes dont dépend l'école (39 en 2016 et 38 en 2017)

Le seuil de fermeture de classe se situe à 226 élèves.

L'école va faire face à un départ de 48 CM2, une fermeture de classe semble donc assez inéluctable même si 36 inscriptions ont été faites pour septembre 2019.

❖ DUER et mesures de sécurité liées au PPMS

La mise à jour du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) a été effectuée.

Dans les actions accomplies, nous noterons l'installation de dispositif anti pince doigts sur toutes les portes de l'école maternelle.

Par contre, figurent sur ce DUER des mesures de prévention non encore effectuées, qui relèvent soit de la collectivité locale, soit de l'éducation nationale :

- ♦ Pour le SIVU des écoles :

L'élaboration d'un plan des systèmes électriques et des boîtiers de coupure de fluides en cas de besoin.

- ♦ Pour l'éducation nationale :

La formation des personnels aux gestes de premiers secours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le SIVU a voté favorablement l'installation du contrôle d'accès et des alarmes, et la revisite du système de VMC dans les nouvelles classes. Le coût estimé des travaux pour les toilettes extérieures, est trop élevé et ne peut être pris au budget du SIVU 2018.

Une liste de travaux demandée par l'école a été transmise à la Mairie et au SIVU des Ecoles.

En ce qui concerne les mesures de sécurité de l'école, des exercices incendie ont été effectués, comme demandés par l'administration à l'école maternelle et à l'école élémentaire ; ceux-ci se sont bien déroulés.

Avant les vacances de Noël, nous devons aussi procéder à un exercice PPMS intrusion.

L'école dispose maintenant de 2 PPMS distincts :

- Un PPMS intrusion
- Un PPMS risques majeurs

❖ Rythmes scolaires et temps périscolaires

La semaine de 4 jours est en vigueur depuis la rentrée ; il est un peu tôt pour en tirer des conclusions.

La question de la qualité de prestation à la cantine a été soulevé. Monsieur le Maire s'informe

auprès du Conseil départemental pour un éventuel partenariat avec le collège.

Monsieur le Maire a été interrogé sur l'ouverture de l'ALSH aux enfants ne domiciliant pas dans la communauté de communes. Monsieur le Maire rappelle que La Haye Pesnel propose aux communes de participer aux frais de fonctionnement du centre de loisirs et que certaines collectivités refusent cette participation (les compétences scolaires étant du ressort de la communauté de communes). Monsieur le Maire a informé le Conseil d'école que le Conseil municipal travaille sur un tarif majoré à la charge des parents lorsque les enfants sont issus des communes refusant ou ne pouvant conventionner.

❖ Projets de l'école

Le Conseil d'école a évoqué les différentes actions pédagogiques qui seront menées cette année, un point en particulier a fait l'objet de discussions, l'activité « Poney ».

La classe de CE 2 est en difficulté pour exercer l'activité à La Haye Pesnel, en avançant les arguments suivants : un seul créneau est disponible à la rentrée de novembre, le centre équestre fait une demande importante de parents agréés ce qui rend l'organisation extrêmement difficile (8), le devis demandé n'a toujours pas été fourni, la taille des poneys semble peu adaptée aux élèves, et les écuries alentour viennent s'entraîner sur le temps scolaire. L'école a donc fait une demande de subvention à Granville Terre et Mer pour le centre hippique de Saint Pierre Langers. Monsieur Le Maire a également évoqué les commémorations du 11 novembre, et son regret que l'école ne participe pas.

Achat d'un ordinateur portable pour le RASED :

Mme Coraboeuf, référente du RASED, qui se déplace sur une dizaine d'école, sollicite la commune de La Haye Pesnel, pour l'aider financièrement dans l'achat d'un ordinateur portable. Le Conseil municipal souhaite des informations complémentaires sur cette requête avant de prendre sa décision, notamment un devis estimatif et souhaite savoir si les autres communes participent également.

Divers :

Participation financière repas du Centenaire de l'armistice 1914-1918 DEL-18-1106

Un repas pour commémorer le Centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918 est organisé le 11 novembre 2018.

La commune de La Haye Pesnel est chargée de collecter l'ensemble des participations pour les repas.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'encaissement de la participation de 30 €/personne.

Considérant que les absences récurrentes de Mme Lemesle aux Conseils d'Administration du Collège Louis Beuve et à ceux de l'EHPAD Georges Peuvrel s'avèrent préjudiciables tant pour le bon fonctionnement de ces structures que pour l'image de la commune, propose de sursoir à son remplacement.

A l'unanimité le Conseil municipal décide la nouvelle répartition suivante :

Représentants au Conseil d'administration de la Maison de Retraite de La Haye Pesnel-EHPAD Georges PEUVREL 18-1107

Le Conseil Municipal décide de modifier les représentants au Conseil d'administration de l'EHPAD George PEUVREL comme suit :

Mr Alain NAVARRET

Mr Jean- Jacques BEZIERS

Mme Annie LEMATTE

Représentants au Conseil d'administration du Collège de La Haye Pesnel DEL 18-11-08

Le Conseil Municipal décide de modifier les représentants au Conseil d'administration du collège de La Haye Pesnel comme suit :

Titulaire : Mme Marie-Ange THOMAS -BALART

Suppléant : Mr Alain NAVARRET

Représentants à la Commission de contrôle électorale DEL 18-1109

Le Conseil Municipal décide de nommer :

Titulaire : Mr Gaëtan ANNE

Suppléante : Mme Annie LEMATTE

Convention pour la Redevance spéciale sur la collecte des déchets ménagers assimilés - Granville Terre et Mer DEL 18-1110

La convention a pour objet de définir les conditions de l'exécution de la collecte des déchets ménagers issus d'une activité professionnelle ou administrative ainsi que la facturation du service correspondant pour les producteurs soumis à la TEOM et présentant plus de 500 L par semaine de déchets ménagers assimilés et à tous les producteurs exonérés de TEOM.

La Redevance spéciale est calculée en fonction de la dotation en bacs d'ordures ménagères (ou du volume de déchets produits), de la fréquence de collecte et du nombre de semaines d'activité. Les tarifs votés par le conseil communautaire pour l'années 2017 sont :

-Collecte et traitement des OMA =20 €/m³

-Changement de dotation en bacs= 50 €/intervention

Pour La Haye Pesnel Le montant prévisionnel de Redevance spéciale est estimé à 6177,60€ sur la base du Tarif 2017.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Modification de la commission d'attribution des logements en commission d'actions sociales.DEL-18-1111

Le Conseil municipal ayant validé la clôture du CCAS au 31 décembre 2018, Monsieur le Maire propose de modifier la nomination de la Commission d'attribution logements, pour la transformer en Commission d'actions sociales. Elle aura pour mission de travailler sur les attributions de logements et d'examiner les demandes d'aides sociales.

Le Conseil municipal délibère favorablement, à l'unanimité.

Fermeture des commerces à La Haye Pesnel

Monsieur le Maire informe de la fragilisation des commerces sur la commune avec la fermeture d'une boucherie notamment.

Offre médicale :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il a reçu ce jour un courrier provenant du Docteur BOSQUET qui souhaite avec des confrères créer une SISA, et sollicite la commune pour l'élaboration d'un projet de pôle médical.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il prendra contact prochainement pour avoir un complément d'information.

Recrutement des agents recenseurs 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est à la recherche de 3 agents recenseurs qui seront en charge de la collecte entre le 2 janvier 2018 et le 16 février 2018.